RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **DÉPARTEMENT DU GERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIRAN

Objet : Décision modificative du budget n°1.

L'an deux mille vingt cinq le neuf octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Patrick DELIGNIERES, Maire.
Convocation du 30 septembre 2025

PRÉSENTS : Michèle MARTIN, Lydia SAINTE FOIE, Patrick DELIGNIERES, Gérard CARTAUD, Claude MACARY,, Rémi LEVALLOIS, Jacques VAISSE
ABSENTS : Christopher DUFFORT, Cécile GUICHARD , Cathy GIRARD

Madame Michèle MARTIN a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10 Présents : 7	Suffrages exprimés : 7 Pour : 7 Contre: 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un virement de crédit pour la partie investissement entre le chapitre 20 et le chapitre 21 afin de pouvoir faire les travaux de réparations sur le toit de l'église :

Dépenses d'investissement

Art. 203	Frais d'études	: - 8000 €
Art. 2131	Construction bâtiment public	: + 8000 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,
Approuve la modification indiquée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

A Biran, le 9 octobre 2005.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patrick DELIGNIERES

La secrétaire de séance
Michèle MARTIN